

Procès-Verbal du conseil municipal du 27 janvier 2023

Heure début de séance : 18h10

Heure fin de séance : 20h15

Membres présents : Mmes MOREAU G. ; AUBIN A. ; BOURGEOIS B. ; LECOULTRE A. ; PEREZ A. ; POLLET-THIOLLIER A. ; NERI-METRA A ; MM. CHABOUD JL. ; AUBERT L. ; BERTHET-TISSOT F. ; BLONDEAU Gérard ; BLONDEAU Thomas ; VERMOT-DESROCHES L ; VUITTON E.

Membre excusé ayant donné pouvoir : M BLONDEAU Gilbert à M VUITTON E.

Date de convocation : 21/01/2023

Date d'affichage : 21/01/2023

Secrétaire : Mme NERI-METRA Adriane

Une Minute de silence a été observée en soutien du peuple Ukrainien toujours en situation de guerre.

1. / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09/12/2022

Madame le Maire explique que la convention avec Altitude Fibre a été signée ce jour.

- Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. / Travaux de commissions

2.1 Projet sanitaires camping

Monsieur Gérard Blondeau explique que des travaux au niveau des sanitaires du camping sont nécessaires depuis plusieurs années. Des démarches ont été engagées et plusieurs types de projets sont à l'étude.

- Une demande a été faite auprès du SIDEC du Jura, avec une première estimation des travaux à 696 202.20€ TTC, puis une seconde à 575 009.40€ TTC. Les deux propositions s'inscrivent dans un projet de construction nouvelle par rapport aux sanitaires du camping.
- L'entreprise Sanitec, ayant déjà fait un pré-projet il y a quelques années, a été sollicité pour une nouvelle proposition. Plusieurs projets sont en cours d'étude, en laissant à cette entreprise l'équipement des cloisons séparatives ainsi qu'une partie des sanitaires et en faisant faire une partie des travaux à des entreprises locales et aux agents municipaux. En fonction du matériel fourni, les propositions de l'entreprise varient de 48 492.95€ TTC à 26 139.34€ TTC. Dans ce projet, les sanitaires seraient conservés dans le bâtiment existant et le local technique resterait à sa place, la tuyauterie serait refaite à neuf depuis le local.
Dans ce projet, le bureau qui est mal situé serait éventuellement remplacé par la mise en place d'un petit chalet indépendant, comme celui de l'école de ski. Il pourrait faire entre 12 et 27m², avec un coût qui oscille entre 10 000 et 15 000€. Des devis sont en cours de demande.
L'actuel accueil pourrait devenir un local pour ranger les vélos.
Les demandes de chiffrages sont en cours et l'organisation est à l'étude. Une proposition sera présentée au prochain Conseil.

- Accord unanime du Conseil pour le projet de rénovation de l'existant.

2.1 Compte-rendu réunion OM

Madame le Maire expose le nouveau projet suite au passage de la compétence des ordures ménagères à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura dès le premier janvier 2024 qui modifiera le système de ramassage des ordures.

Environ 15 Molok (conteneurs semi-enterrés) seront répartis dans le village. La redevance incitative sera mise en place avec un tarif de départ qui comprend le dépôt de 42 sacs de 50L par an, les excédents étant payés en plus.

Un badge permettra l'identification du foyer et donc sa facturation.

La déchetterie sera mutualisée et tous ceux de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura pourront déposer leurs déchets.

Le travail de la commission est en cours pour l'étude de ce dossier ainsi que la prévision des lieux de collecte.

3. / Travaux

3.1 Résultat appel d'offre pour les réservoirs

Monsieur Jean-Louis CHABOUD rappelle que l'estimation du coût des travaux par le SIDEC était de 146 000€ et qu'un prêt de 180 000€ a été contracté.

Une seule proposition a été faite pour cet appel d'offre, par l'entreprise SAS BUGADA, la proposition s'élève à 243 000€ HT pour les 5 réservoirs.

Pour effectuer les travaux, un nouveau prêt sera nécessaire.

La création des réservoirs date de 1963. L'extérieur de ceux-ci est abîmé, cependant, les cuves n'ont aucun problème.

Il est possible de voir avec le SIDEC et l'entreprise pour essayer de négocier le prix.

- Accord unanime des membres présents du conseil pour le choix de l'entreprise SAS BUGADA pour effectuer les travaux.
- Accord unanime des membres présents du conseil pour renégocier le prix des travaux.

3.2 Démarrage télési

Monsieur Thomas BLONDEAU informe le conseil que la mise en route du télési s'est bien passée.

Le travail du nouvel agent préposé au damage a été salué.

Monsieur DAGUET se charge de la surveillance des canons à neige.

L'enneigement de la descente est bon, la montée est en attente de neige.

Il n'y a toujours personne pour s'occuper de la billetterie durant les vacances.

La visite du STRMG s'est bien passée, rien ne s'oppose à l'ouverture du télési.

3.3 Chauffage gendarmerie

Monsieur Jean-Louis CHABOUD informe le conseil que la chaudière de la gendarmerie est tombée en panne le 15 décembre. Une seule entreprise à la charge des chaudières des gendarmeries du Jura, il s'agit d'AXIMA CONCEPT.

Elle est donc la seule à avoir l'autorisation de nous fournir un devis pour le remplacement de la chaudière.

Ce devis s'élève à 58 423.97€ TTC. Celui-ci a donc été signé immédiatement.

Une demande de devis est en cours pour la mise en place de répartiteurs de frais de chauffage qui sont obligatoires pour la facturation.

3.4 Avancée travaux aire de jeux

Madame le Maire explique que l'aire de jeux sera bientôt terminée.

Les bordures ont été mise en place, de même que le toboggan. Un accès poussettes a été effectué.

Les barrières seront mises en place après la neige, une prolongation de la barrière existante en direction de la rivière sera faite.

4. / Budgets : demandes de projets

Madame le Maire signale que si les différentes commissions ont des projets à effectuer, des devis devront être présentés pour l'ajout des projets au budget 2023.

5. / Délibérations

5.1 Vente de parcelle n°12 lotissement le Bayard

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour la vente de la parcelle à Monsieur LAMBEY Félix, pour la somme de 83 000€ TTC.
- Accord unanime des membres présents du Conseil pour que Madame le Maire signe tous les documents relatifs à cette vente.

5.2 Subvention ADMR

Les années antérieures, la Commune de Foncine-le-Haut a subventionné le réseau des ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) pour un montant d'un euro par habitant de la commune.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour l'attribution d'une subvention d'un euro par habitant pour l'année 2023.

5.3 Subvention Collège Louis Bouvier

Pour une sortie à Bellecin pour les élèves de 5^{ème} du collège Louis Bouvier, après différentes subventions, il reste à la charge des parents la somme de 146 € par enfant. Six de ces élèves sont résidents à Foncine-le-Haut. Le Collège demande à la commune si elle souhaite participer financièrement à ce voyage.

- Refus unanime des membres présents du Conseil pour l'attribution d'une subvention au Collège Louis Bouvier.

5.4 Convention pluriannuelle pastoralisme

- Arrivée de Monsieur BERTHET-TISSOT Frédéric.

Monsieur FOUSSEREAU demande une réouverture pour pâturages. Pour cela, une convention avec l'ONF est nécessaire, ainsi qu'une convention de pastoralisme pluriannuelle, car un bail agricole ne permettrait pas la convention avec l'ONF.

La commune a proposé un tarif de 120€ par an, avec réévaluation de loyer possible.

Monsieur FOUSSEREAU souhaiterait un prix de 10€ par an et la suppression dans la convention de la mention de réévaluation tarifaire.

La DDT et l'ONF ayant eu des antécédents avec monsieur FOUSSEREAU, une lettre conjointe a été envoyée à la commune pour prévenir de ces antécédents et des risques pour la commune si un non-respect des règles mises en place était commis.

- Les membres présents du Conseil demandent le maintien du tarif proposé à 120€ ainsi que le report de la décision à la prochaine réunion pour avoir le temps d'étudier le dossier.

5.5 RPQS 2021 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable)

Monsieur Jean-Louis CHABOUD expose le RPQS 2021.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour l'adoption du RPQS 2021.

5.6 Cotisation Banque Alimentaire

Tous les ans, la commune de Foncine-le-Haut cotise à la Banque Alimentaire.

La cotisation s'élève à 50 €.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour cotiser à la Banque Alimentaire pour l'année 2023.

5.6 Rachat d'équipement de cuisine

Monsieur Jean-Louis CHABOUD expose la proposition du rachat d'équipements de cuisine de Monsieur PUTOD Mathias. Les équipements se composent d'un four et d'un lave-vaisselle, achetés en avril 2021 pour la somme de 1 008.99 € TTC. La proposition d'achat s'élève à 908.99 € TTC.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour racheter les équipements de cuisine pour la somme de 908.99 €.

6. / Divers

6.1 Lecture courrier

Madame le Maire fait lecture de la lettre donnée par Monsieur Gilbert BLONDEAU à l'attention du Conseil Municipal suite à l'envoi en correctionnel pour l'affaire PETETIN.

- Proposition des membres présents du Conseil pour une motion pour Monsieur Gilbert BLONDEAU.

6.2 Point sur la forêt

Monsieur Jean-Louis CHABOUD expose le bilan 2022 et les prévisions 2023 pour la forêt.

Le bilan nette 2022 s'élevait à 18 738.74€.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 63 000€, les dépenses prévisionnelles (frais d'exploitation) s'élèvent à 37 300€, les travaux prévisionnels sylvicoles s'élèvent à 30 000€.

Pour équilibrer les budgets, une proposition de report d'une partie des travaux a été faite, ainsi que le passage du prix du bois de chauffage stocké en grumes sur le bord de route qui passerait de 33€ le m³ à 35€ le m³.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour le report d'une partie des travaux sylvicoles.
- Accord unanime des membres présents du Conseil pour le passage du prix du bois de chauffage stocké en grumes sur le bord de route de 33€ le m³ à 35€ le m³.

6.3 Choix du coordinateur sécurité santé, lotissement du Rocheret

Monsieur Jean-Louis CHABOUD expose les différentes propositions dans le choix du coordinateur sécurité santé dans le projet du lotissement du Rocheret.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre lancée par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura. L'entreprise PSB propose un tarif de 2 700€ HT, l'entreprise QUALICONSULT 2 870€ HT et l'entreprise PMM 4 550€ HT.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour que l'entreprise PSB soit coordinatrice sécurité santé pour le projet du lotissement du Rocheret.

6.4 Site internet

Madame le Maire explique que Monsieur Marc JOBARD accepte de laisser gratuitement à la mairie son travail pour le site de la commune.

Les éléments qu'il avait faits pourront être intégrés au nouveau site et ainsi en limiter le coût.

Les devis pour l'hébergement et la maintenance devraient être reçus en mairie lundi 30 janvier 2023.

6.5 Logements libres

Deux logements de la commune vont se libérer prochainement.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour que le logement 4 rue des Valles, logement 2, soit remis en location au même prix.
- Accord unanime des membres présents du conseil pour que le logement 46 Grande Rue, logement 2, soit remis à la location après les travaux de changement de fenêtre, et les équipements ajoutés (lave-vaisselle et four), pour la somme de 520.00 € / mois.

La prochaine séance de conseil municipal est prévue le 24 février 2023.